

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > PRÉSENTATION

LABEL EUROPÉEN : CENTRE D'EXCELLENCE JEAN MONNET

En 2012, l'Université Toulouse 1 Capitole annonçait son obtention du label Centre d'excellence Jean Monnet. Seuls dix centres en Europe, dont seulement deux en France (Toulouse et Nice), avaient décrochés ce précieux sésame. L'obtention du label « Centre d'excellence Jean-Monnet » confirme dès lors la qualité de la recherche et de l'enseignement sur les questions européennes dispensés à UT1 Capitole. Mieux, il apporte une forte visibilité internationale.



En 2017, La Commission européenne distingue à nouveau les membres de l'[Institut International de Recherche en Droit Européen International et Comparé \(IRDEIC\)](#), Nathalie Valdeyron obtient alors une chaire Jean Monnet tandis que Marc Blanquet est nommé pour diriger le nouveau [Centre d'excellence Europe Capitole](#).

[En savoir plus sur le CEEC](#)

QU'EST CE QU'UN CENTRE D'EXCELLENCE JEAN-MONNET ?

Les Centres d'excellence Jean Monnet sont des instituts ou des structures clairement définis comme étant spécialisés dans les études d'intégration européenne. Ils rassemblent au sein d'un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur participants les ressources scientifiques, humaines et documentaires nécessaires aux études d'intégration européenne. Les Centres d'excellence Jean Monnet peuvent être localisés au sein d'un seul et même établissement d'enseignement supérieur ou peuvent faire l'objet d'une collaboration entre plusieurs établissements d'enseignement supérieur situés dans une même ville ou région. Un Centre d'excellence Jean Monnet est créé à l'[Université Toulouse 1 Capitole](#) (déjà titulaire d'une Chaire Jean Monnet) sur la base de son [offre de formation](#) affichée dans le cadre de l'Ecole Européenne de droit et sur celle de son savoir-faire scientifique dans le cadre de son centre de recherche [IRDEIC](#) (Institut de recherche en droit européen, international et comparé).